



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 23 ET VENDREDI 24 JUIN 2022

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 23 ET VENDREDI 24 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

JEUDI 23 JUIN

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS AVEC DÉBATS

● RAPPORT 210

PLAN ENFANCE

Déploiement de solutions nouvelles

● RAPPORT 307

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Aide au permis de conduire

● RAPPORT 212

PROJET REBONDIR SURMONTER ACCÉDER (RSA)
CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR
LA LEVÉE DES FREINS A L'EMPLOI DES
BÉNÉFICIAIRES DU RSA

● RAPPORT 206

SOUTIEN AU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE /
AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE

Déploiement de la politique départementale en
faveur du maintien à domicile

● RAPPORT 201

SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS

Orientations stratégiques et modalités d'élaboration

● RAPPORT 102

COMPTE DE GESTION 2021

● RAPPORT 101

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

● RAPPORT 103

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022

Décision modificative n°1 - 2022

● RAPPORT 401

SERVICE AUX ASSOCIATIONS

Règlement de service

● RAPPORT 403

PROMOTION ET VALORISATION TOURISTIQUE
DE LA SAONE-ET-LOIRE

Subvention exceptionnelle 2022 pour un
rassemblement international de Combi Volkswagen
(VW) à Chériset

VENDREDI 24 JUIN

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

● RAPPORT 306

ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA)

Candidature au transfert des routes nationales
en Saône-et-Loire

● RAPPORT 305

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Subventions exceptionnelles

● RAPPORT 301

GIP ÉQUIVALLÉE

Avenir et gouvernance

● RAPPORT 411

AGRILOCAL

Aide financière au bénéfice de tous les collèges
produisant sur place les repas

● RAPPORT 407

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Aides à des associations concourant à la restauration
du patrimoine

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

● RAPPORT 104

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

● RAPPORT 105

AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET
D'ENGAGEMENT (AE) - Créations, révisions et
clôtures

● RAPPORT 106

ADMISSIONS EN NON VALEUR ET REMISES
GRACIEUSES

● RAPPORT 107

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022 - Recours au
virement de dépenses imprévues de fonctionnement

● RAPPORT 108

INDEMNITÉS DE SINISTRE - Information

● RAPPORT 109

REPRÉSENTATION EN JUSTICE - Information

● **RAPPORT 110**

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information

● **RAPPORT 111**

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Transformation d'emplois permanents, création d'emplois temporaires et création d'emplois permanents

● **RAPPORT 112**

RÉGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - Durée légale et diverses mises à jour

● **RAPPORT 113**

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - Ratios d'avancement 2023

● **RAPPORT 114**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 - Protocole électoral

● **RAPPORT 115**

PARTICIPATION EMPLOYEUR AU DÉPLACEMENT DOMICILE TRAVAIL - Forfait mobilités durables

● **RAPPORT 202**

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) - Rapport d'exécution de la programmation 2021-2022 (1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022)

● **RAPPORT 203**

FONDS SOCIAL EUROPÉEN - Avenant à la subvention globale

● **RAPPORT 204**

ACCUEIL FAMILIAL PERSONNES ÂGÉES ET/OU PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Convention de coopération avec le Centre hospitalier de Mâcon

● **RAPPORT 205**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL HEBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES À MARCIGNY - Désignation de 2 personnes qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement

● **RAPPORT 207**

MAISON DES ADOLESCENTS - Demande de subvention complémentaire

● **RAPPORT 208**

BUDGET DES JEUNES MAJEURS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

● **RAPPORT 209**

DISPOSITIF D'APPUI DÉPARTEMENTAL PROTECTION DE L'ENFANCE ET HANDICAP

● **RAPPORT 211**

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ RENFORCÉ (AIR) AYANT POUR OBJECTIF LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE SUR LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE - Convention et protocole financier entre le Département de Saône-et-Loire et l'Association d'enquête et de médiation (AEM) pour 2022-2023-2024

● **RAPPORT 213**

HABITAT 71 - Subvention de fonctionnement

● **RAPPORT 302**

AÉRODROME DE ST YAN - Travaux d'investissement 2022

● **RAPPORT 303**

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA NOUVELLE PROGRAMMATION FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL) 2023-2027 - Accord de principe et enveloppe budgétaire prévisionnelle

● **RAPPORT 304**

POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE - Subvention à la Confédération paysanne et annulation de l'aide à la Société d'agriculture de Mâcon

● **RAPPORT 402**

CHÉQUIER DÉCOUVERTE 2022 - Subvention à l'association « Balades en Bourgogne du Sud »

● **RAPPORT 404**

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE DE BASKET-BALL
COMITÉ TERRITORIAL DE SAÔNE-ET-LOIRE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE - Subventions exceptionnelles d'investissement

● **RAPPORT 405**

GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRE POUILLY VERGISSON - Etude pour la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale de Bussières

● **RAPPORT 406**

PROGRAMMATION DES MUSÉES PUBLICS - Règlement et programmation 2022

● **RAPPORT 408**

SOUTIEN DU DÉPARTEMENT À LA SCIC SAS - LE THÉÂTRE DE MÂCON EN LIEU ET PLACE DE LA SCOP SARL LE THÉÂTRE DE MÂCON - Maintien des engagements conventionnels souscrits au titre de la SCOP SARL Le Théâtre de Mâcon

● **RAPPORT 409**

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE - Soutien au développement des projets artistiques et culturels à l'échelle intercommunale

● **RAPPORT 410**

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE RESSOURCES EN LIGNE CESAM71.FR - Modèle partenarial et tarification du service

UN PLAN À 9 MILLIONS D'EUROS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

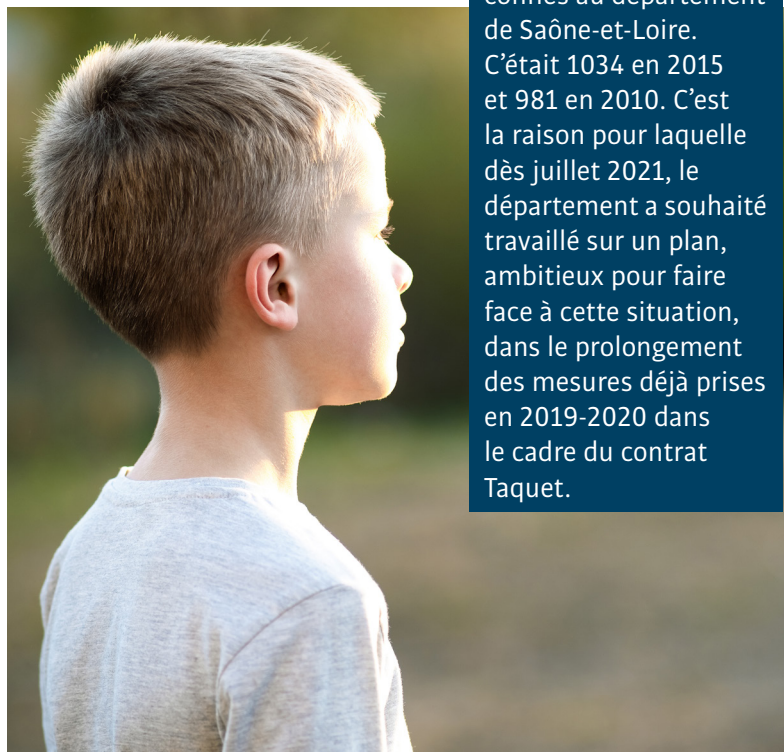
Un plan ambitieux pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants confiés

Face à la hausse d'enfants confiés en Saône-et-Loire, le Département de Saône-et-Loire mise aujourd'hui sur un plan d'envergure avec une enveloppe dédiée de 9 millions d'euros avec un objectif principal : s'assurer que les conditions d'accueil des mineurs confiés sont réunies.

Aussi, le Département de Saône-et-Loire souhaite pouvoir disposer d'une offre d'accueil en protection de l'enfance enrichie, modernisée et diversifiée susceptible de s'adapter de manière souple et réactive à la nature des besoins des publics accompagnés.

Ce plan projette la création de 144 places dont le déploiement est prévu sur plusieurs années : fin d'année 2022 à 2025. Il se concrétise par la publication d'appels à projets et vise à remplir trois objectifs principaux :

- Renforcer l'offre existante en matière d'accueil familial (30 places), de placement à domicile (30 places) et de lieux de vie et d'accueil classique (7 places)
- S'adapter à l'évolution des besoins en termes de profils avec de nouvelles réponses aux prises en charge complexes pour toutes les tranches d'âges en développant 24 places d'accueil pour les prises en charges atypiques et un lieu de vie et d'accueil spécialisé dans ces prises en charges de 5 places.
- Anticiper l'application des évolutions législatives récentes en créant une Maison d'enfants à caractère social de 48 places offrant un environnement de type familial aux enfants accueillis, permettant l'accueil des fratries et incluant également l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une pouponnière de 16 places.



Pour rappel, en 2021, 1560 enfants étaient confiés au département de Saône-et-Loire. C'était 1034 en 2015 et 981 en 2010. C'est la raison pour laquelle dès juillet 2021, le département a souhaité travailler sur un plan, ambitieux pour faire face à cette situation, dans le prolongement des mesures déjà prises en 2019-2020 dans le cadre du contrat Taquet.

Une mesure financière de 150 euros pour les assistants familiaux

En parallèle, les **assistants familiaux étant également touchés par l'évolution des prix à l'occasion de leurs missions**, il est proposé de leur étendre le bénéfice d'une mesure exceptionnelle prévue en direction des agents attributaires d'une paie modulable par le Département et dont la dernière rémunération mensuelle nette avant impôt a été inférieure à 2 200 €.

Cette mesure consiste à majorer de 150 € nets le versement mensuel effectué au titre de juin 2022.



RAPPORT 307

UNE AIDE DE 500 EUROS AU PERMIS DE CONDUIRE POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT DE JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Les sapeurs-pompiers en Saône-et-Loire sont organisés autour du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des Centres de Premières Interventions communaux et intercommunaux. Ceux-ci s'appuient sur des sapeurs-pompiers professionnels et de nombreux sapeurs-pompiers volontaires. Fin 2021, cela représentait :

- 1 796 sapeurs-pompiers volontaires,
- 349 sapeurs-pompiers professionnels,
- 531 jeunes sapeurs-pompiers,
- 636 sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux.

Afin d'inciter le développement du volontariat et l'engagement citoyen, en particulier chez les jeunes à partir de 16 ans, il est proposé de prendre en charge une partie de la dépense de leur formation au permis de conduire catégorie B nécessaire pour pouvoir se déplacer au Centre de secours et sur les lieux d'intervention.

Cette prise en charge de 500 € serait versée aux jeunes de moins de 25 ans titulaires du Brevet national de jeune sapeur-pompier qui s'engagent comme pompiers volontaires dans le corps départemental.

Les demandes d'aide seraient soumises à l'approbation de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire et du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Une convention définira les conditions de partenariat.

Un acompte de 400 € serait versé après validation du dossier et le complément de 100 € après réussite à l'examen du permis de conduire.

Le nombre de candidats est estimé à une cinquantaine par an.

Par ailleurs, à compter de la rentrée de septembre, et en lien avec le Département de Saône-et-Loire, une campagne de communication sera lancée pour favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA : UN CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC POUR LA LEVÉE DES FREINS À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'Assemblée départementale du 16 décembre 2021 a approuvé le lancement du Projet RSA (Rebondir Surmonter Accéder) construit autour de 2 actions phares :

- la mise en place d'une action spécifique d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA orientés sur le volet emploi avec une équipe dédiée au sein du Département,
- la mise en place d'un partenariat avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les collectivités locales dans le cadre de contrats de coopération public-public.

Concernant l'équipe dédiée, les recrutements ont été effectués et l'équipe est composée d'un responsable technique emploi, de 11 conseillers emploi et de 3 chargés de repérage.

La mise en place de cette équipe est rendue possible par la mobilisation des fonds structurels européens inscrits dans le programme spécifique REACT-EU qui permet de bénéficier d'un financement de 100% des charges de personnels dans la mesure où l'action constitue une réponse nouvelle pour le public cible et le Département.

La coopération entre le Département et les EPCI se construit. En effet, afin de présenter la démarche et de dessiner les futurs contrats de coopération public-public, les **19 EPCI ont été démarchés**. 14 ont été rencontrés ou vont l'être. Sur la base de ces échanges un contrat de coopération public-public type a été bâti.

L'objet du contrat de coopération sera de mettre en commun les moyens des parties signataires afin de créer les conditions nécessaires pour un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA résidant sur le territoire de l'EPCI.

Il s'agit donc, pour le Département et l'EPCI, d'engager conjointement une démarche dans l'intérêt de leurs publics communs afin de concourir à renforcer leur insertion professionnelle en prenant appui sur ces freins identifiés et à l'aune de leurs compétences respectives.

Les contrats seront conclus pour une durée de 2 ans avec des engagements respectifs des partenaires :

- L'EPCI s'engage sur la durée du contrat de coopération à mettre en place des actions ou développer des actions existantes afin de répondre aux besoins identifiés dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA orientés sur le volet emploi
- Le Département, quant à lui, apporte un soutien financier : une participation garantie au titre du fonctionnement visant à prendre en charge les dépenses induites par la mise en oeuvre du contrat et calculée au prorata du nombre de bénéficiaires du RSA orientés sur le volet emploi sur le territoire de l'EPCI sur la base d'une enveloppe fermée de 1 M€ pour 2022-2023 et une participation complémentaire en investissement en fonction des résultats, calculée par observation de l'évolution à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA orientés emploi sur deux périodes données et sur la base de 2 000 € par bénéficiaire en moins.

Un comité de pilotage départemental sera installé ayant vocation à piloter de manière globale la mise en oeuvre de ces contrats de coopération ainsi que des comités de pilotage locaux par EPCI ou signataire d'un contrat de coopération public-public. Un comité technique par EPCI signataire sera également mis en place.

LE CONTEXTE :

- Contexte économique : croissance de 13,15% du chiffre d'affaires des entreprises sur le 1^{er} semestre 2021 (+ 15,09% au niveau national)
- 24% des entreprises font part de leur souhait de recruter en 2021
- 22 530 embauches sont envisagées en 2022 Les entreprises du secteur des services sont les plus recruteuses avec 46% des embauches dans le Département
- Le contexte est donc plutôt favorable à l'embauche.

UN PARTENARIAT GAGNANT/GAGNANT

1,5 millions d'euros sera consacré à cette opération. 1 million d'euros sur l'accompagnement des publics et 500 000 euros sur les aides aux opérateurs.

Dans le cadre de la convention proposée avec les EPCI, il sera ainsi proposé d'accorder à due concurrence 1/3 de la baisse de la dépense de RSA une subvention d'investissement pour le financement d'aménagements ou d'équipements au bénéfice de leur territoire.



MAINTIEN À DOMICILE : UN PLAN D'ACTION DE 3,2 MILLIONS D'EUROS

Le secteur du grand âge et de l'autonomie est confronté depuis plusieurs années à d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation de ses personnels. Or, **d'ici 2025, la population française comptera 1 million de personnes âgées supplémentaires, dont 100 000 en situation de perte d'autonomie.** Par ailleurs, plus de 80 % des Français souhaitent vivre chez eux le plus longtemps possible.

Pour réussir la transition vers la société de la longévité, **il est urgent de revaloriser l'image, les conditions de formation et de travail, ainsi que les rémunérations des professionnels de ce secteur.**

Depuis plusieurs mois, le Département a pris des initiatives pour reconnaître et soutenir en particulier les professionnels de l'aide à domicile (équipements spécifiques durant la crise sanitaire, prime COVID, revalorisations salariales, véhicules, aides techniques,...).

Dans la continuité de ces actions, **une concertation s'est engagée le 1^{er} octobre 2021 avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile** autour des enjeux concernant l'attractivité et l'image des métiers, les ressources humaines et l'adaptation de l'offre. Sur la base de ces réflexions et des initiatives déjà engagées, **il est proposé de mettre en place un plan d'actions global en faveur du maintien à domicile autour des axes explorés par les groupes de travail ainsi que du renforcement de la qualité des accompagnements :**

- **Créer les conditions d'une attractivité :** cet axe comporte différents dispositifs de soutien permettant l'expérimentation de nouvelles organisations de travail, l'adaptation du dispositif concernant les véhicules et les aides techniques, la modernisation des outils de communication.
- **Faire face au défi des ressources humaines :** En s'appuyant sur la plateforme des métiers de l'autonomie pour faciliter l'accès à l'emploi, il s'agit également de mettre en place un passeport des compétences et de favoriser le recours au tutorat.

- **Valoriser l'image des métiers :** le lancement d'une campagne de communication sur les métiers du domicile et la création d'un insigne spécifique pour ce secteur constituent deux dispositions mises en oeuvre en 2022.
- **Renforcer la qualité des accompagnements :** les mesures proposées permettent de soutenir l'analyse de la pratique professionnelle ainsi que des situations complexes et de renforcer la réactivité d'intervention.
- **Adapter l'offre à l'évolution des besoins :** il s'agit d'accompagner l'organisation d'une offre coordonnée d'aide et de soins à domicile dans le cadre des services autonomie, et de faire évoluer les modalités de réponse de l'aide à domicile au regard des nouveaux besoins des personnes à domicile.

Coût global du plan d'actions : 3,2 M€



VERS UN SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS

Les politiques départementales sur le champ des solidarités sont formalisées dans les Schémas d'organisation et les Plans adoptés par l'Assemblée départementale, conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Elles sont ainsi historiquement segmentées par public et par thématiques.

Depuis 2013, il existe en Saône-et-Loire, trois Schémas d'organisation sociale et médicosociale :

- le Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016 - 2018,
- le Schéma départemental de l'enfance et des familles 2014 - 2018,
- le Programme départemental de l'insertion (PDI) 2013 - 2018.

Depuis 2016, le Département a fait le choix d'innover et de compléter ses Schémas thématiques en développant une stratégie de développement social local mise en oeuvre dans le cadre de projets territoriaux des solidarités et d'une gouvernance partenariale et territorialisée via les Conseils de territoire.

Quatre projets territoriaux des solidarités sont donc venus compléter la feuille de route des politiques de solidarités sur les territoires de Chalon-sur-Saône/Louhans, Macon-Cluny-Tournus, Paray-le-Monial/Charolles et Montceau-le Creusot-Autun.

Ces documents stratégiques sont désormais arrivés à échéance et il convient d'envisager leur renouvellement.

Pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les acteurs des solidarités humaines pour l'avenir, le Département ambitionne de confirmer son engagement

de chef de file et de coordonner une approche globale et territorialisée des politiques publiques dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les acteurs locaux.

Dans ce contexte, le Département entend innover dans la conduite de l'action sociale pour les 5 prochaines années et propose de retenir le principe d'un Schéma unique des solidarités qui regroupera l'ensemble des politiques qui sont au coeur des missions départementales et lui permettent d'accompagner ses usagers dans leur parcours à tout âge de la vie, de la petite enfance jusqu'au grand âge.

Le nouveau Schéma prendra en compte le bilan des précédents Schémas et autres documents stratégiques. Il comprendra plusieurs volets dont un qui traitera des thématiques transversales au sein des solidarités comme l'évolution du travail social et un deuxième qui sera composé des Schémas ou Plans sectoriels. D'autres volets pourront être ajoutés et notamment un volet relatif à la mobilisation des autres politiques départementales dans une logique d'inclusion ou de renforcement des liens sociaux.

Le suivi des actions sera assuré au niveau départemental par un comité de pilotage composé des Vice-présidents en charge des solidarités pouvant se réunir en format élargi aux partenaires institutionnels départementaux de l'action sociale. Au niveau des 3 Territoires d'action sociale, le Conseil de territoire constituera l'instance de pilotage du partenariat local. En format élargi à l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les politiques de solidarités, il constitue la Conférence de territoire qui peut être réunie à des fins de communication sur les actions mises en oeuvre.

Établi pour la période 2023-2027, ce schéma unique a vocation à être adopté en juin 2023.

RAPPORT 401

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU SERVICE DÉPARTEMENTAL AUX ASSOCIATIONS, POUR UNE OUVERTURE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Département de Saône-et-Loire a créé un service d'accompagnement du tissu associatif par délibération de l'Assemblée du 17 mars 2022. Ce nouveau service ouvrira au public au 1^{er} septembre 2022 avec une équipe de 5 personnes.

Pour accompagner le réseau associatif de Saône et Loire, composé majoritairement de bénévoles et contribuer à relancer le tissu associatif aux côtés des structures déjà existantes sur le département (CRIB, PAVAL, DLA...), indispensable à la vie des territoires et des habitants, le service départemental d'accompagnement aux associations a vocation à accompagner les dirigeants et bénévoles à la gestion et au fonctionnement de leur structure et se distingue des autres services de la collectivité en charge

d'instruire des demandes de subventions ou négociant des conventions de partenariat pour mettre en œuvre des politiques départementales.

Il s'adresse à toutes les associations loi 1901 quel que soit leur domaine et est destiné prioritairement aux associations qui ne sont pas structurées ni épaulées par des fédérations et qui ne fonctionnent pas comme opérateur économique avec de nombreux salariés.

Il est la porte d'entrée qui oriente, conseille et propose un accompagnement individuel et collectif sous des formes variées : rendez-vous, ateliers, informations, groupes de travail.



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL DE COMBI VOLKSWAGEN (VW) À CHÉRIZET

Le Département a la volonté de développer le potentiel touristique de la Saône-et-Loire en mettant en avant ses atouts et ses singularités et notamment au travers de partenariats avec différents organismes.

Du 19 au 21 août 2022 se déroulera sur la commune de Chérizet la 5^{ème} édition de « The French VW Bus Meeting » au Domaine des Trois Lacs. A noter qu'en 2019, l'événement s'est déjà tenu en même lieu et place.

Il s'agit du plus grand rassemblement international de Combi et Transporter VW avec 1 500 Combi et près de 10 000 visiteurs attendus durant ces 3 jours. La 5^{ème} édition de « The French VW Bus Meeting » est un événement qui doit permettre de générer des nuitées, de la consommation dans les villes et villages de proximité et l'intérêt des médias locaux, régionaux pour le territoire.

Il est proposé de soutenir cet événement à hauteur de 100 000 € ; soutien qui permettra de contribuer à la réussite de ce rassemblement international et qui s'inscrit dans la continuité du plan de soutien à la filière touristique instauré en 2020.

En contrepartie de cette subvention, l'association s'engage à rendre l'accès gratuit au site de la manifestation pour tout public le dimanche 21 août 2022 ; ce qui permettra aux Saône-et-Loiriens de profiter pleinement de cet événement.

FRENCH VW BUS MEETING
CHÉRIZET (71)

19-20-21 AOÛT 2022
RENSEIGNEMENTS : THEFRENCHVWBUSMEETING@GMAIL.COM

1500 COMBI ET TRANSPORTER EXPOSÉS,
VILLAGE EXPOSANTS/FOOD TRUCKS,
CONCERTS...

 THE FRENCH VW BUS MEETING 

LES TEMPS FORTS DE LA PROMOTION TOURISTIQUE 2022

Chaque année, le Département de Saône-et-Loire met en place un certain nombre de dispositifs pour promouvoir les atouts de la Saône-et-Loire, à budget constant (l'enveloppe financière est identique à celle de 2021) entre 500 et 600 000 euros).

Cette année, ce sont 4 temps forts qui rythmeront l'été. Outre le soutien à l'événement de Chérizet, il faut aussi noter :

- une campagne de promotion touristique à Paris, Lyon et dans l'Est de la France
- la présence du Département de Saône-et-Loire et de Route 71 dans la caravane du Tour de France
- un partenariat avec TF1 pour la valorisation de la gastronomie du département dans l'émission « les Petits plats en équilibre »

DEMANDE DE TRANSFERT DE LA ROUTRE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE

La loi 3DS ainsi que son décret d'application, ont défini la possibilité et les modalités de transfert des autoroutes, routes nationales ou portions de voies non concédées aux Départements, Régions et métropoles volontaires, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les collectivités intéressées ont six mois pour délibérer sur leur souhait d'un tel transfert et pour transmettre leur demande au préfet de Région. Au terme d'une procédure et d'un calendrier réglementairement établi, l'Etat se prononcera ensuite définitivement sur les candidatures reçues, au plus tard le 31 mars 2023.

Le transfert des routes avec ses accessoires et dépendances sera constaté par arrêté préfectoral dans un délai de 4 mois à compter de la décision ministérielle. Il prendra effet le 1^{er} janvier 2024, ou le 1^{er} janvier 2025, si l'arrêté préfectoral est pris après le 31 juillet 2023.

En Saône-et-Loire, cela concerne la route Centre-Europe Atlantique dite RCEA, qui représente un linéaire d'environ 150 km constitué par les RN 70, 79 et 80. Cette portion relie d'une part, Mâcon à Digoin et d'autre part, Paray-le-Monial à Chalon-sur-Saône.

La Région Bourgogne Franche-Comté ne souhaite pas la mise à disposition à titre expérimental de 8 ans de cette infrastructure.

Le Département de Saône-et-Loire s'est quant à lui déjà fortement mobilisé pour cette infrastructure en apportant une contribution financière de 64 M€ sur un chantier de 397 M€ pour soutenir d'ici fin 2023 les travaux de mise à deux fois deux voies, rendus indispensables au

vu de l'évolution du trafic, notamment de poids-lourds et de la dangerosité, sur la totalité de l'itinéraire, de cet axe.

Ainsi, par courriers des 17 mars et 2 août 2021 au Ministère de la Transition écologique, chargé des transports, et du 17 février 2022 au Premier Ministre, le Département s'est déjà porté candidat pour reprendre la gestion de la RCEA. Il réaffirme aujourd'hui cette position afin de développer et favoriser un réseau de proximité cohérent, sous réserve de l'adoption de conditions suspensives, à négocier avec l'État, bien que la gestion de cet axe présente des caractéristiques différentes du réseau routier départemental (type autoroute).

Ce transfert doit impérativement s'accompagner :

- d'une part, des dotations de fonctionnement et d'investissement conformes aux besoins d'exploitation et de travaux programmés (phase 2 à terminer et phase 3 à venir)
- d'autre part, des moyens adéquats pour assurer la compétence en termes d'agents disposant des différents savoir-faire, des matériels et des bâtiments, tels que prévus dans l'article 150 de la loi 3DS relatif au droit à compensation.

Il paraît également nécessaire de disposer d'un état des lieux du réseau transféré afin d'appréhender de manière précise le périmètre du patrimoine transféré.

Outre ces conditions, le Département doit obtenir la garantie de la réalisation finale de la phase 2 et connaître les modalités envisagées pour la poursuite de la phase 3, ce qui nécessitera des négociations spécifiques et particulières.



ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Département soutient les projets portés par les collectivités et ses différents partenaires sur l'ensemble de son territoire et il apporte régulièrement son soutien à des réalisations dans les domaines sportifs, culturels ou encore social. La collectivité mène également une politique volontariste dans le domaine de l'eau.

Pour cette Assemblée départementale, il est proposé d'attribuer 7 subventions exceptionnelles, pour un montant total de 2 034 575 € telles que définies ci-dessous :

Collectivités	Contexte	Nature du projet	Coût prévisionnel HT	Aide
CC Grand Charolais	Améliorer l'accueil des gens du voyage	Création d'une aire de grand passage et réhabilitation d'une aire d'accueil	600 000 €	180 000 €
Commune de Saint-Sernin-du-Bois	Améliorer l'accueil des personnes dépendantes	Reprise d'un projet familial	580 000 €	250 000 €
Ville de Mâcon	Développer les infrastructures sportives	Réfection des carrières du centre équestre	600 000 €	350 000 €
Chalon-sur-Saône	Améliorer l'accueil des enfants	Aménagement accueil de loisirs	2 000 000 €	500 000 €
CC Bresse Louhannaise Intercom	Améliorer l'accueil des enfants	Création d'un pôle Enfance Jeunesse Famille	4 300 000 €	350 000 €
Montceau-les-Mines	Développer les infrastructures culturelles	Réfection éléments scéniques de l'embarcadère	780 000 €	400 000 €
Burnand	Amélioration du réseau électrique	Renforcement transformateur	9 150 €	4 575 €

Par ailleurs, comme l'an passé, une subvention de 15 000 € pour l'année 2022 sera attribuée à la commune d'Uchon, pour faire face à ses problématiques d'approvisionnement en eau potable.

RAPPORT 301

GIP ÉQUIVALLÉE / AVENIR ET GOUVERNANCE

Le GIP Équivallée haras national de Cluny représente un pôle de 36 hectares dédié au cheval accueillant 100 000 visiteurs par an, grâce aux 130 journées événements soit 12 000 nuitées chevaux. Cet équipement contribue donc à l'attractivité et au développement du territoire ainsi qu'à la valorisation de la filière économique équine.

La gouvernance du GIP Équivallée-haras national de Cluny répondait jusqu'à ce jour aux fondamentaux statutaires d'un GIP sanctuarisés dans une convention constitutive adossé aux partenaires fondateurs et contributeurs financiers actifs actuels, à savoir :

- l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- le Département de Saône-et-Loire
- la Ville de Cluny.

Lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2021, les administrateurs ont voté le plan de développement du GIP. Le Département a confirmé le maintien de son soutien au GIP Équivallée-haras national de Cluny à son niveau actuel en restant majoritaire à 51 %.

Cependant, pour garantir la pérennité de cet équipement majeur pour l'animation de la filière équine et l'attractivité du territoire, plusieurs démarches ont été engagées :

- d'une part, la recherche de partenaires financiers pour la réalisation des projets d'investissements (manège, voyages clunisois) puisqu'il reste 3,5 M€ à couvrir
- d'autre part, la recherche de nouveaux actionnaires pour partager la gouvernance de cet équipement.

Ainsi, la Communauté de communes du clunisois a été sollicitée pour entrer au capital et contribuer à la gouvernance du GIP. La Région Bourgogne Franche-Comté a également été approchée.

Pour tenir le calendrier de changement de gouvernance, une décision doit être prise à l'été 2022 pour approuver les nouvelles modalités de coopération et de gouvernance qui devront être opérationnelles au 1^{er} janvier 2023 au plus tard.



RAPPORT 407

AIDES À DES ASSOCIATIONS CONCOURANT À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Les dispositifs départementaux actuels d'aide à la restauration du patrimoine concernent les propriétaires de biens (collectivités, associations, personnes privées).

Or, certaines associations assurent la restauration de patrimoine dont elles ne sont pas propriétaires, par maîtrise d'ouvrage déléguée.

D'autre part, la subvention de 25 000 € attribuée à la Fondation du Patrimoine lors de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2021 ne permet pas à l'association d'abonder tous les projets de restauration labellisés et les souscriptions qu'elle suit. Pour cela, le montant de l'aide départementale doit être augmenté et porté à 50 000 €.

AGRILOCAL - AIDE FINANCIÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES COLLÈGES PRODUISANT SUR PLACE LES REPAS

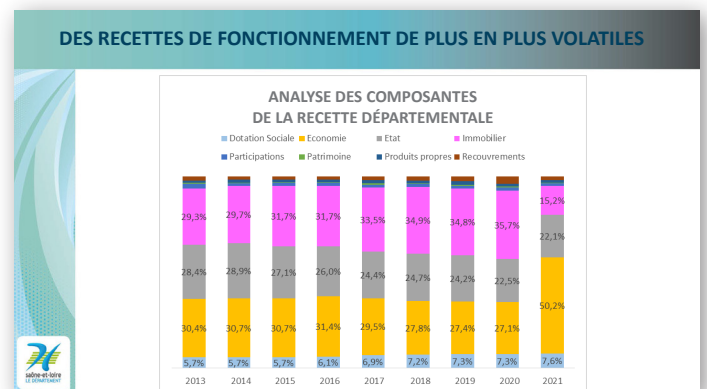
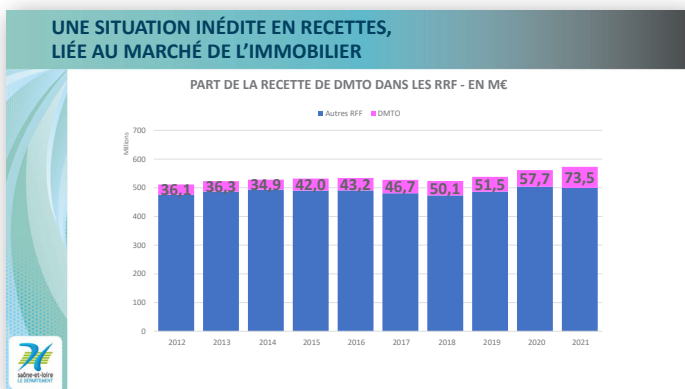
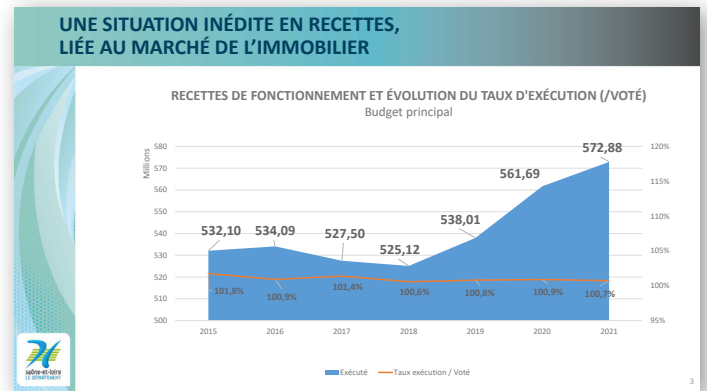
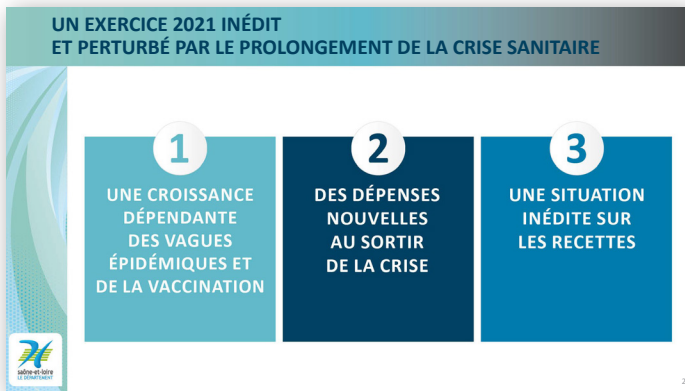
La plateforme Agrilocal offre la possibilité aux collèges publics de commander des produits locaux dans le cadre de leur restauration scolaire. Afin d'accompagner l'ensemble des établissements fabriquant les repas et de faire bénéficier à tous les collégiens des produits locaux de qualité du Département, il est proposé une subvention en fonctionnement de 0,05 € par repas réalisés chaque année scolaire et de dépenser celle-ci sur la plateforme Agrilocal pour l'achat de produits respectant les caractéristiques tels que défini par la Loi Climat et résilience, du 22 août 2021 :

- Produits acquis selon les modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales (seuls les produits Bleu-blanc cœur répondent à ce jour aux définitions de l'Ademe),
- Produits SIQO : AOP - IGP – Label rouge – Spécialité Traditionnelle Garantie,
- Produits bio,
- Produits fermiers (œufs, volailles de chair et fromages fermiers),
- Produits issus du commerce équitable,

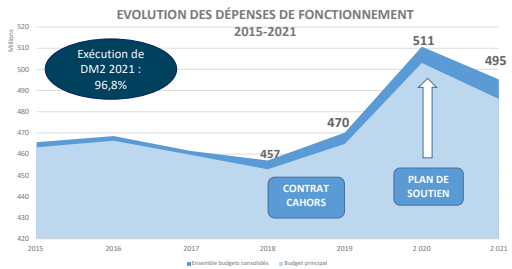
- Produits issus de l'écolabel pêche durable,
- Produits issus d'une exploitation HVE niveau 2 ou 3,
- Approvisionnements directs de produits de l'agriculture acquis dans le respect du code de la commande publique, c'est à dire les produits en circuits courts 0 ou 1 intermédiaire.



COMPTE ADMINISTRATIF 2021



EN DÉPENSES, UNE MOBILISATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT POUR SON TERRITOIRE ET SES HABITANTS



➔ Un niveau de dépenses supérieur de 5 % à la situation d'avant crise

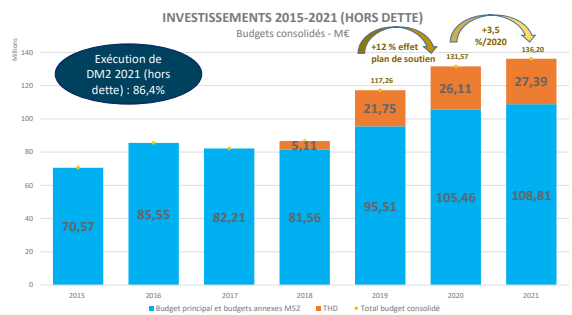
EN 2021, LE DÉPARTEMENT A PROLONGÉ SES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA CRISE SANITAIRE ET SES EFFETS À HAUTEUR DE 11 M€ EXÉCUTÉS



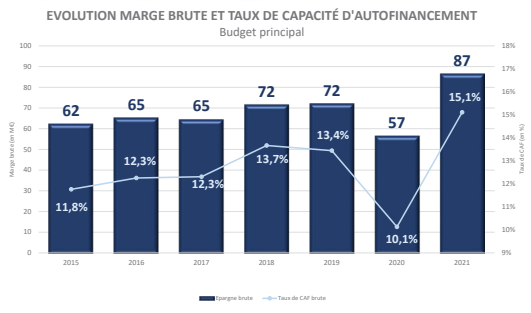
AU-DELÀ DE LA RÉPONSE À LA CRISE ET SES EFFETS, LE DÉPARTEMENT A POURSUIVI SES PROJETS ET ACTIONS EN 2021

	(en M€) hors dette	Investissement	Fonctionnement	Masses salariales	Total fonctionnement	Dépenses totales (hors dette)
Solidarités humaines	34,85	339,85	72,96	412,81	447,66	190,24
dont Autonomie	3,69	181,10	5,46	71,71	80,49	80,49
dont Insertion, logement	8,78	69,61	2,10	76,10	78,15	78,15
dont Enfance et famille	0,05	55,61	22,49	30,99	51,17	51,17
dont Collèges	20,18	11,12	19,87	2,72	2,92	2,92
dont Jeunesse/Sport	0,30	0,63	7,28	7,91	8,22	8,22
dont Centre de santé départemental	0,00	1,16	0,17	1,33	1,33	1,33
dont FSE	1,65	17,14	0,00	17,14	18,78	18,78
dont SDIS	0,00	1,10	15,25	16,35	16,35	16,35
Service social départemental	80,41	12,83	23,29	36,12	116,54	116,54
Stratégies territoriales	36,26	4,74	15,43	20,17	56,43	56,43
dont Infrastructures et mobilité	10,39	1,22	1,51	2,73	13,12	13,12
dont aides aux territoires de la Saône-et-Loire	27,39	0,62	0,55	1,18	28,56	28,56
dont THD	2,61	1,93	0,00	1,93	4,54	4,54
dont aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	2,45	1,12	1,11	2,24	4,69	4,69
dont soutien à une agriculture performante	1,31	3,20	4,68	7,88	9,19	9,19
dont actions culturelles sur le territoire	20,93	31,10	15,24	46,34	67,27	67,27
Moyens de mise en œuvre des politiques publiques	10,45	15,32	0,82	16,13	26,59	26,59
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	0,00	4,85	2,95	7,80	7,80	7,80
dont Ressources humaines	10,48	10,93	11,47	22,40	32,88	32,88
dont autres moyens	136,20	383,78	111,49	495,26	631,46	631,46

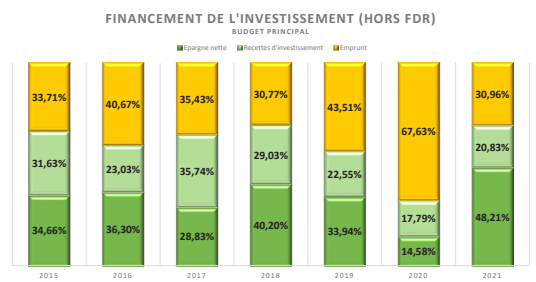
L'INVESTISSEMENT POURSUIT SA DYNAMIQUE EN 2021



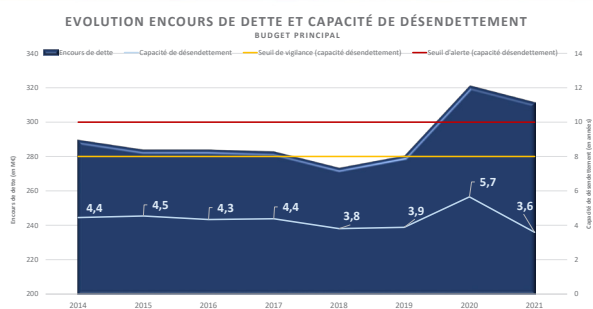
UNE ÉPARGNE BRUTE RECONSTITUÉE



UN INVESTISSEMENT MAJORITAIREMENT FINANCÉ PAR L'ÉPARGNE



UNE SITUATION FINANCIÈRE SOUTENABLE



EN 2021, LE DÉPARTEMENT A CONCILIÉ VOLONTARISME ET SOUTENABILITÉ

- 1 Un niveau de dépenses de fonctionnement supérieur de 5 % à l'avant crise
- 2 Un niveau de marge brute soutenable
- 3 Un niveau d'investissement historique tout en se désendettant
- 4 Une réponse soutenue à la crise sanitaire et des projets poursuivis pour le territoire



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78

e.labryere@saoneetloire71.fr

